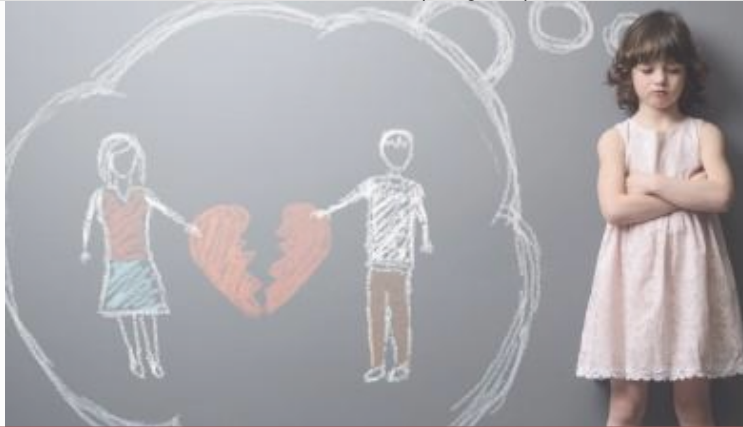


Le partenariat sociojuridique lors d'une séparation: allié du meilleur intérêt de l'enfant

Formation du projet pilote Porte 33



Date : 16 octobre 2018
Heure : 8:30 à 16:30
Lieu : Centre culturel et
communautaire Thérèse
de Blainville

**Formation reconnue par le Barreau du Québec aux fins de la formation continue obligatoire,
pour une durée de six (6) heures.**

En avril 2013, le groupe de travail sur le droit de la famille du *Comité d'action sur l'accès à la justice en matière civile et familiale*, mandaté par le *Forum canadien sur la justice civile*, déposait son rapport final. Ce dernier concluait d'entrée de jeu que le manque d'accès adéquat à la justice familiale au pays entraînait de nombreuses conséquences, tant d'un point de vue individuel que social. Les auteurs du rapport invitaient les intervenants du système à passer à l'action en adoptant une vision du changement issue de principes directeurs tels que la prévention, la collaboration et la multidisciplinarité.

Inspiré par les recommandations de ce rapport, le projet pilote Porte 33 de Pro Bono Québec (en référence à l'article 33 du Code civil du Québec) vise à offrir des ressources juridiques et psychosociales, axées sur l'intérêt de l'enfant, aux familles qui vivent la séparation.

Pour y parvenir, une clinique juridique itinérante sera offerte par des avocat-e-s bénévoles dans les organismes communautaires Famille des Laurentides à l'automne 2018 et l'hiver 2019. En plus d'offrir de l'information juridique, les avocat-e-s travailleront avec les intervenants des organismes afin d'offrir aux parents l'information concernant les besoins de leurs enfants et les moyens d'atténuer les répercussions négatives sur eux.

La présente formation vise à outiller les avocat-e-s qui participeront à la clinique et à leur offrir des stratégies pour mettre en œuvre des partenariats sociojuridiques prometteurs. Plus spécifiquement, cette formation vise l'acquisition des habiletés et des connaissances suivantes :

- Comprendre la dynamique de la séparation, notamment en ce qui concerne ses répercussions sur les enfants;
- Découvrir des techniques et des outils efficaces pour améliorer l'écoute et la communication entre l'avocat et son client ;
- Connaître les conditions favorables pour développer et maintenir un partenariat sociojuridique avec les intervenants impliqués auprès d'une famille en conflit.

**Six (6) heures de
formation continue
en contrepartie de
trois (3) heures de
travail pro bono!**

8:30 – 8:45	Accueil
8:45 – 9:00	Mot de bienvenue
9:00 – 12:15	<p>La dynamique de la séparation et les besoins des enfants</p> <p>Les trois premières heures de la formation seront consacrées à l'état des recherches psychosociales au sujet des besoins des enfants de parents séparés et de leurs familles.</p> <p>Nous aborderons notamment la dynamique de la séparation, l'annonce à l'enfant, l'impact l'impact du conflit et de la violence conjugale sur son développement et les modalités de modalités de garde.</p> <p>Nous tenterons de répondre à la question suivante : Comment prendre en compte l'intérêt l'intérêt supérieur de l'enfant lorsque les parents sont en conflit et ont des points de vue divergents ?</p> <p style="text-align: right;">Formatrice : Lorraine Filion, travailleuse sociale, formatrice et médiatrice familiale.</p>
12:15 – 13:15	Dîner
13:15 – 16:30	<p>Le partenariat sociojuridique</p> <p>En après-midi, les formatrices traiteront du partenariat à développer avec les autres intervenants, issus tant du milieu juridique que psychosocial, pour éviter l'éparpillement, mobiliser les parents vers une solution acceptable prenant en compte les besoins des enfants enfants et les référer vers les ressources appropriées.</p> <p>Une brève présentation sera faite sur les modes de justice participative, tels que la médiation médiation familiale, l'expertise, le coaching coparental, la coordination parentale, le droit droit collaboratif et la conférence de règlement à l'amiable (CRA).</p> <p>Les questions suivantes seront abordées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment décoder les besoins réels de chaque parent lors d'une consultation juridique ? - Comment dépister les besoins spécifiques de son client avant de déposer des procédures ou poser toute action ? - Comment aider son client à participer activement à la recherche de solutions pour pour apaiser le conflit tout en respectant ses droits ? - Comment coacher son client et soutenir les interventions psychosociales en cours ? cours ? - Comment établir un réel partenariat sociojuridique ? <p style="text-align: center;">Formatrices :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lorraine Filion, travailleuse sociale, formatrice et médiatrice familiale - Me Marie-Christine Gravel, avocate et médiatrice familiale

Formatrices



Lorraine Filion

Travailleuse sociale, formatrice, médiatrice familiale et directrice du service de médiation et d'expertise du Centre jeunesse de Montréal auprès de la Cour Supérieure du Québec à Montréal de 1975 à 2012. Elle est en pratique autonome depuis juillet 2012 et offre des services de médiation familiale et de coaching coaching coparental auprès des familles séparées en en conflit sévère dans les Laurentides. Elle a assuré la coanimation, avec un avocat, de séances de parentalité après la rupture pour le Ministère de la Justice du Québec de 2012-2017. Madame Filion a mis en place et coanime des ateliers de communication communication pour les parents séparés en conflit depuis l'automne 2015 dans la région des Laurentides.



Marie-Christine Gravel

Me Marie-Christine Gravel détient un baccalauréat en droit, Université du Québec à Montréal (2004). Reçue au Barreau en 2005, elle a amorcé sa carrière à Montréal. Me Gravel pratique en litige et en droit matrimonial depuis plus de 13 ans. Elle a acquis une solide expertise dans les dossiers complexes de garde et de partage financier ainsi qu'en représentation devant les tribunaux. Également médiatrice familiale, Me Gravel agit avec objectivité, patience, conviction et professionnalisme afin d'aider les couples séparés à en arriver à une entente concernant les différents aspects de leur rupture, que ce soit la garde, les questions alimentaires ou les questions financières. Me Gravel agit également à titre de coordonnatrice parentale, un mode de résolution alternatif des conflits visant à répondre aux besoins particuliers des familles à haut niveau de conflit et à éviter que celles-ci ne se retrouvent continuellement à la Cour pour régler leurs différends.

Merci à nos partenaires!



Centre Communautaire Juridique
Laurentides-Lanaudière



[Pour vous inscrire](#)

Pour plus d'informations: ebrien@probonoquebec.ca